

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT et au plus offrant et dernier enchérisseur d'une

# MAISON D'HABITATION SUR DEUX ETAGES

Sise à **VONNAS (Ain)**

**600 route de Mâcon, Lieu-Dit « Au Mariot »**

Mise à prix : **75 000 €uros**  
**SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS**

(outre charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente)

**ADJUDICATION le MARDI 25 AVRIL 2017 à 14 heures**  
**AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BOURG EN BRESSE (01), Palais de Justice,**  
**32, avenue Alsace Lorraine - 01000 BOURG EN BRESSE, salle des criées**

Cette vente est poursuivie à la requête de la **BANQUE PATRIMOINE & IMMOBILIER, SA** au capital de 117.386.000,00€, inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS (75), sous le numéro B 381 804 905, dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75378 PARIS CEDEX 08, ayant pour Avocat la SCP REFFAY & ASSOCIES, Avocats aux Barreaux de l'Ain et de Lyon.

## DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

- **Sur la commune de VONNAS (AIN) 600 route de Mâcon, lieudit « Au Mariot »,** une maison d'habitation sur deux étages, d'une surface de 177,44 m<sup>2</sup>, cadastrée section A n° 2449, d'une contenance de 08 a 23 ca, comprenant deux appartements avec terrain et dépendances :
  - au rez-de-chaussée : un hall d'entrée, un séjour, un salon, une cuisine, un dégagement, deux chambres, une buanderie, une salle de bains avec WC.
  - au premier étage : une cuisine, deux chambres, une salle de bains avec un WC, une grande salle.
  - dépendances : deux garages et un abri.
- **Sur la commune de VONNAS (AIN) 5856 route de Mâcon, lieudit « Au Mariot »,** une parcelle de terrain à usage de parking sur laquelle s'élève un transformateur EDF sise au lieudit « Au Caillat », cadastré section A n° 306, 5856 Route de Mâcon d'une contenance de 3 a 87 ca.

La maison est actuellement inoccupée.

Visite des lieux : **LUNDI 3 AVRIL 2017 A 14 H** par la SELARL AHRES, Huissiers de Justice Associés à BOURG EN BRESSE, 16 rue de la Grenouillère.

**Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de l'Ain, séquestre, de 10 % du montant de la mise à prix.** (Consignation minimum de 3.000€). On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de l'Ain. Il peut être pris connaissance du cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance de BOURG EN BRESSE, où il est déposé (RG N° : 16/00053).